



MAIRIE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
le samedi matin de 9 h à 12 h

Téléphone : 01.45.94.74.74
Télécopie : 01.45.94.78.40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JUIN 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 Juin 2010, s'est réuni à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire,

Mme LALY, M. GROUZELLE (à partir du point n°4), Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, M. DUPRÉ, Mme GONZALEZ, M. JARJANETTE, Maires Adjoints.

M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. BRUGEROLLE, M. DELLA-MUSSIA, M. STHOREZ, Mme PARREIRA, M. CORTEZ, Mme BORDUY, Mme LERFEL, M. AURIOL, M. TERDJMAN (à partir du point n°4), M. MINÉO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI (départ à partir du point n°29), Mme DIRRINGER, M. BARNAUD (à partir du point n°4), Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

Mme BRÉART, pouvoir à M. SALVADOR

M. DEHAUT, pouvoir à Mme BORDUY

Mme MAGGI, pouvoir à Mme SCHNEIDER

M. BOUSLAMA, pouvoir à M. BRUGEROLLE

M. DJEBARA, pouvoir à M. GHOUALI (jusqu'au départ de M. GHOUALI, au point n° 29)

ETAIENT EXCUSES

M. GROUZELLE (jusqu'au point n°4)

Mme PERRU

M. TERDJMAN (jusqu'au point n°4)

M. BARNAUD (jusqu'au point n°4)

ETAIT ABSENTE

Mme MACHADO

◆◆◆

Secrétaire de Séance :

Madame LERFEL Johanna a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Mars 2010

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Mars 2010 est approuvé à l'UNANIMITE.

TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE IMPERSONNELLEMENT A M. LE MAIRE,
HOTEL DE VILLE, 14, AVENUE DU MARÉCHAL LECLERC, 94433 CHENNEVIÈRES S/MARNE CEDEX.

1 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU HAUT-VAL-DE-MARNE

▪ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 16 DECEMBRE 2009**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2009.

ADOpte le montant définitif de l'attribution de compensation 2009, soit 5.116.113,60€, ainsi que le montant prévisionnel 2010 évalué à 5.116.113,60€.

2 - DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

▪ **PRÉSENTATION DES RAPPORTS 2008 et 2009**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Conformément à l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil Municipal un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain ainsi que leur financement

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des rapports des années 2008 et 2009 relatifs aux actions de développement social urbain menées en faveur de l'enfance et de la jeunesse à travers différentes actions menées par les services à la population et justifiant l'utilisation du montant alloué par l'Etat au titre de la dotation de Solidarité Urbaine.

3 - DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT - ANNEE 2010

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

La Commune de Chennevières-sur-Marne est éligible à la Dotation Globale d'Équipement des communes au titre de l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

ADOpte les projets de réhabilitation et d'aménagement concernant :

- Les sanitaires de l'école maternelle Jacques Doré,
- Le Groupe Scolaire (maternelle et primaire) Jacques Doré,
- La Halte Garderie Jean Deplus.

DIT que le financement à hauteur de 234.000,00 euros Hors Taxe, se réalisera à partir du budget primitif et de l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement au titre de l'année 2010.

SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement au titre de l'année 2010.

4 - PERSONNEL COMMUNAL

▪ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la nécessité de :

- transformer des postes afin de permettre la promotion interne ou l'avancement de grade d'agents de la Collectivité,
- créer des postes afin de recruter dans différents secteurs (collaborateur de cabinet, petite enfance, services techniques, entretien),
- supprimer des postes pour mettre à jour le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ par,
22 Voix POUR,

9 ABSTENTIONS : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
M. BARNAUD

APPROUVE les transformations, créations et suppressions de postes telles que présentées.

5 - PERSONNEL COMMUNAL

• INSTAURATION DE CHÈQUES CADEAUX POUR LE NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de poser un cadre à l'attribution de chèques cadeaux à l'attention des enfants du personnel municipal à l'occasion de Noël.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de maintenir les avantages acquis au personnel communal par l'attribution de chèques cadeau distribués à l'occasion de Noël pour leur(s) enfant(s) sur présentation d'un justificatif.

DIT que les bénéficiaires seront :

- titulaires, stagiaires, ou non titulaires permanents occupant un emploi à temps complet,
- Et
- inscrits au compte des effectifs de la Collectivité au plus tard le 1^{er} juillet et toujours présents au 25 décembre de l'année considérée. L'agent devra être en position d'activité sur la totalité de cette même période.

DIT que les chèques cadeaux seront d'une valeur de 35€ pour les enfants moins de 8 ans et de 45€ pour les enfants âgés de plus de 8 ans et jusqu'à 14 ans inclus.

6 - PERSONNEL COMMUNAL

• MISE A JOUR DES QUOTITÉS DE TEMPS DE TRAVAIL DES EMPLOIS DES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la nécessité de mettre à jour les quotités de temps de travail des emplois des conservatoires de musique et de danse, au regard des effectifs inscrits et dans les différentes spécialités d'enseignement,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE les transformations et fixe les quotités de temps de travail des emplois des conservatoires tels que proposés.

DIT que le tableau des emplois sera modifié pour tenir compte des quotités de temps de travail des emplois des conservatoires.

7 - APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

La Commune de Chennevières-sur-Marne, exposée aux risques majeurs suivants : inondation, mouvements de terrains, transport de matières dangereuses, doit élaborer un Plan Communal de Sauvegarde pour organiser et structurer l'action communale en cas de crise. Ce document détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Il est organisé autour de la Cellule de Crise Communale.

Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ par,
29 Voix POUR,

2 ABSTENTIONS : Mme DIRRINGER, M. BARNAUD

APPROUVE le plan communal de sauvegarde de la Commune de Chennevières-sur-Marne.

PRÉCISE que ce plan est consultable à la Mairie et sur le site internet de la Ville.

8 - AVIS SUR LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

La Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne a transmis, pour avis du Conseil Municipal, le Programme Local de l'Habitat, arrêté par le Conseil Communautaire du 15 avril 2010.

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que les objectifs de construction du Programme Local de l'Habitat sur les emprises l'EX-VDO ne sont pas réalisables d'ici 2015 et n'ont pas été validés par la Commune en ce qui concerne la production de logements sociaux (objectif de 30 %),

Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ par,

24 Voix POUR,

7 ABSTENTIONS : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA

EMET un avis défavorable sur le Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil communautaire de l'Agglomération du Haut Val-de-Marne du 15 avril 2010 en ce qu'il comporte des objectifs de construction sur les emprises VDO qui ne sont pas réalisables d'ici 2015 et une production de logements sociaux non validée par la Commune.

9 - MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE

• ADHESION

• DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Monsieur le Maire propose l'adhésion à la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne qui a pour mission de mettre en place et de développer un service de proximité en matière d'accès à l'emploi et à la formation à destination des habitants et des entreprises.

Ce partenariat s'inscrit dans une logique d'optimisation du dynamisme économique au bénéfice de l'emploi, dans un souci de cohérence territoriale en matière d'intervention pour l'emploi.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE l'adhésion de la ville de Chennevières-sur-Marne à la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne, dont le siège de l'association est situé 5-9, rue Anquetil à Nogent-sur-Marne,

DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation du représentant de la ville,

DESIGNE Mme PELLET-SCHIFFRINE afin de représenter la Ville au sein de la Maison de l'Emploi et des Entreprises du Val de Marne.

10 - DÉMATÉRIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

• APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE, Maire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'État s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, à poser les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La ville peut bénéficier du dispositif intitulé « XLegales » de la Société FORSUP, proposé par le prestataire INFOCOM94 et homologué par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DECIDE de procéder à télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat nécessaire à la mise en place du dispositif précité.

ADOPTÉ le dispositif « XLegales » proposé par INFOCOM 94 sis 92, boulevard de la Marne - 94214 La Varenne Saint-Hilaire Cedex.

11 - ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** par,

22 Voix POUR,

9 Voix CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
M. BARNAUD

FIXE les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2010 pour l'année scolaire 2010/2011, ainsi qu'ils figurent au tableau annexé.

12 - PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES - FRAIS DE SCOLARITÉ DES CLASSES SPÉCIALISÉES FRÉQUENTÉES PAR DES ENFANTS EXTÉRIEURS A LA COMMUNE - ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

DECIDE d'appliquer les frais de scolarité suivants, pour l'année 2010/2011 :

28,00 € en maternelle

40,00 € en primaire

Ces tarifs s'appliqueront aux classes dites « traditionnelles »

Les villes en accord avec ces tarifs, sont :

BRY-SUR-MARNE - BONNEUIL-SUR-MARNE - IVRY-SUR-SEINE - ISSY LES MOULINEAUX - TORCY - TOURNAN-EN-BRIE

Les communes acceptant la réciprocité gratuite, sont :

CHAMPIGNY-SUR-MARNE - CHEVRY-COSSIGNY - JOINVILLE-LE-PONT - LA QUEUE-EN-BRIE - LE PLESSIS-TREVISE - LIVERDY-EN-BRIE - MEAUX - MORTCERF - NOISEAU - ORMESSON-SUR-MARNE - PARIS - PONTAULT-COMBAULT - ROISSY-EN-BRIE - SAINT-MAUR DES FOSSES - SAINT-MAURICE - SUCY-EN-BRIE - VARENNES-JARCY - VILLIERS-SUR-MARNE - NOISY-LE-GRAND.

FIXE la participation financière des communes dont les enfants fréquentent des classes spécialisées (CLIN-CLIS, Amblyopes, Perfectionnement...) implantées à Chennevières, à 2.050,00 € pour l'année scolaire 2010/2011.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

13 - RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** par,

22 Voix POUR,

4 Voix CONTRE : M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD

5 ABSTENTIONS : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI

FIXE à compter du 1^{er} Septembre 2010, pour l'année scolaire 2010/2011, les tarifs des restaurants scolaires et municipaux comme suit :

- Plein tarif	3,75 €
- Tarif réduit	2,00 €
- Tarif minimum	1,10 €
- Tarif extérieur	5,20 €

FIXE le tarif du repas au personnel encadrant les temps de restauration municipaux (surveillants et ATSEM) au tarif minimum.

FIXE le tarif du repas enseignant au plein tarif.

FIXE la gratuité du repas aux animateurs intervenant en accueil de loisirs (mercredis – vacances scolaires – service minimum assuré).

DIT que ces tarifs s'appliquent aussi pour les enfants bénéficiant d'un P.A.I. et restent liés au calcul d'un quotient familial.

14 - CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2010/2011

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'ouverture conditionnelle d'une classe à la maternelle du Moulin à Vent

S'OPPOSE à la fermeture d'une classe à la maternelle Corot

15 - APPROBATION DES TERMES DES AVENANTS N°2010-03 ET 2010-04 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE N°200600232

Rapporteur : Madame LALY, Maire-Adjoint

Une convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) définit les modalités de versement et les conditions d'attribution de la prestation, les modalités de règlement, tout en rappelant au gestionnaire ses différents engagements obligatoires.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modifications des avenants numéros 2010-03 et 2010-04, qui dans leur article 1, modifient l'article 2 intitulé « Champ de la convention », de la convention initiale n°200600232.

PRECISE que ces modifications redéfinissent le champ d'intervention à travers les catégories d'accueils concernés, à savoir l'accueil de loisirs, de jeunes, de scoutisme sans hébergement, ainsi que pour les séjours d'une durée maximale de cinq nuits et six jours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants numéros 2010-03 et 2010-04.

16 - ADHÉSION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur GROUZELLE, Maire-Adjoint

La Fondation du Patrimoine, créée par la Loi du 2 Juillet 1996 et reconnue d'utilité publique est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national

Elle contribue à la sauvegarde des monuments, édifices, ensembles immobiliers ou éléments remarquables des espaces naturels ou paysagers menacés de dégradation, de disparition ou de dispersion.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine, pour un montant annuel qui s'élève pour les Villes de 10.000 à 30.000 habitants à 500€

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à intervenir.

17 - ACTIVITÉS CULTURELLES

• CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE -TARIFS ANNÉE 2010/2011

Rapporteur : Madame REILHE, Maire-Adjoint,

Il est proposé de revaloriser les tarifs trimestriels des Conservatoires de Musique et de Danse. La ville d'Ormesson-sur-Marne ayant annoncé son intention de supprimer sa participation aux charges de fonctionnement du conservatoire de musique, il est nécessaire de rééquilibrer le tarif extérieur.

Le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** par,
29 Voix POUR,
2 Voix CONTRE : M. GHOUALI, M. DJEBARA

FIXE les tarifs trimestriels ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} septembre 2010 pour l'année 2010/2011 :

Conservatoire de musique	Élèves Canavérois	Élèves extérieurs à la Commune
Adultes - Solfège + 1 instrument	161,00€	523,00€
Adultes - Solfège + 2 instruments	175,00€	557,00€
Enfants/Étudiants - Solfège + 1 instrument	112,00€	350,00€
Enfants/Étudiants - Solfège + 2 instruments	149,00€	453,00€
Enfants éveil musical	63,00€	210,00€
Adultes solfège seul	70,00€	225,00€

Le tarif adulte est appliqué à partir de 18 ans (âge de l'élève au 1^{er} septembre 2010).

Le demi-tarif est appliqué à partir de la 2^{ème} personne de la même famille, pour les élèves Canavérois.

Conservatoire de danse	Élèves Canavérois	Élèves extérieurs à la Commune
1 cours par semaine	52,00€	90,00€
2 cours par semaine	70,00€	185,00€

Le demi-tarif est appliqué à partir de la 2^{ème} personne de la même famille, pour les élèves Canavérois.

18 - ACTIVITÉS CULTURELLES

• TARIFS DES SPECTACLES DU THÉÂTRE ROGER LAFAILLE

Rapporteur : Madame REILHE, Maire-Adjoint

Madame REILHE Maire-Adjoint, informe l'assemblée délibérante qu'il convient de compléter les tarifs concernant les spectacles du Théâtre Roger Lafaille, pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

DECIDE la création d'un tarif de 5,00€ destiné aux enfants et aux étudiants pour les spectacles des conservatoires de musique et de danse.

DECIDE l'application d'un demi tarif pour les enfants et les étudiants sur les tarifs 2010 établis pour les spectacles de Théâtre, Variétés – Humour, Lyrique, Ballet.

PRECISE que ces tarifs seront reconduits pour l'année 2011.

19 - CENTRE SOCIAL MUNICIPAL

• TARIFS ANNÉE 2010/2011

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**,

ACCEPTÉ de maintenir ainsi qu'il suit, le montant de la participation demandée aux familles Canavéroises pour l'année scolaire 2010/2011 :

Activité – par personne Comprise entre	Tarif par usager Adhérent	Tarif par usager Non adhérent
0,75 € et 2,50 €	1,00 €	3,00 €
2,51 € et 4,00 €	2,00 €	4,00 €
4,01 € et 7,00 €	3,50 €	6,00 €
7,01 € et 9,00 €	4,50 €	8,00 €
9,01 € et 12,00 €	6,00 €	10,00 €
12,01 € et 15,00 €	7,50 €	11,00 €
15,01 € et 18,00 €	9,00 €	13,00 €
18,01 € et 21,00 €	10,50 €	15,00 €
21,01 € et 25,00 €	12,50 €	18,00 €
A partir de 25,01 €	15,00 €	20,00 €

Adhésion pour une personne morale (Association, etc...) : 60,00 € et 10,00 € pour une famille (par an et pour les enfants mineurs).

FIXE les tarifs pour la brocante 2010 de la Fête aux 1000 couleurs ainsi qu'il suit :

- Adhérents au Centre Social Municipal : 6,00 € les 2 m²
- Canavérois non adhérents au Centre Social Municipal : 10,00 € les 2 m²
- Val de Marnais non Canavérois : 15,00 € les 2 m²
- Tickets jeux : 1,00 € le ticket

FIXE les tarifs pour les repas partagés ainsi qu'il suit :

- Adhérents au Centre Social Municipal : 3,50 €
- Pour les moins de 12 ans : 2,00 €
- Non adhérents : 6,00 €
- Pour les moins de 12 ans : 4,00 €
- Gratuité pour les moins de 3 ans

FIXE les tarifs pour l'atelier couture et l'atelier cuisine ainsi qu'il suit :

- Adhérents au Centre Social Municipal : 1,00 € la séance
- Non adhérents : 3,00 € la séance
- Gratuité pour les mineurs

FIXE les tarifs pour le Gala de Noël 2010 ainsi qu'il suit :

- Adhérents du Centre Social Municipal : 4,50 €
- Non adhérents : 8,00 €
- Non Canavérois : 20,00 €
- Gratuité pour les moins de 3 ans

FIXE le tarif de l'atelier gymnastique ainsi qu'il suit :

- Adhérents du Centre Social Municipal : 3,50 € la séance

DIT que le demi- tarif sera appliqué à partir de la deuxième personne d'une même famille, pour les usagers Canavérois exclusivement.

DIT que des réductions pourront être accordées pour les situations difficiles, ainsi que pour les jeunes du Service Municipal de la Jeunesse dans le cadre des chantiers jeunes.

20 – CENTRE SOCIAL MUNICIPAL

▪ ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS : ACTIONS DE CONVIVIALITE

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 6 210 €, dans le cadre de l'animation sociale des quartiers, animation régionale de convivialité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout autre document s'y afférent.

21 – SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

• TARIFS ANNÉE 2010/2011

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE de maintenir ainsi qu'il suit, les tarifs de participation aux activités pour l'année 2010/2011 :

Activité – par personne Comprise entre	Tarif par usager	À partir du 2 ^{ème} enfant d'une même famille
0,75 € et 2,50 €	1,00 €	Pas de réduction
2,51 € et 4,00 €	2,00 €	Pas de réduction
4,01 € et 7,00 €	3,50 €	1,50 €
7,01 € et 9,00 €	4,50 €	2,50 €
9,01 € et 12,00 €	6,00 €	3,00 €
12,01 € et 15,00 €	7,50 €	3,80 €
15,01 € et 18,00 €	9,00 €	4,50 €
18,01 € et 21,00 €	10,50 €	5,50 €
21,01 € et 25,00 €	12,50 €	6,00 €
A partir de 25,01 €	15,00 €	7,50 €

Adhésion annuelle au service Municipal de la Jeunesse : 10,00 €.

FIXE les tarifs des séjours, pour l'année 2010/2011, ainsi qu'il suit :

♦ Séjours Hiver 2010/2011 : 265,00 €

♦ Séjour Été 2010/2011 :

- Par jeune, pour les familles non imposables : 125,00 €
- Par jeune, pour les familles imposables : 177,00 €

FIXE les nouveaux tarifs pour les animations du Point Information Jeunesse, ainsi qu'il suit :

- Initiation informatique de base : 11,00 € le forfait initial
- Formation multimédia : 11,00 € le forfait formation

FIXE les tarifs pour les animations de l'accueil collectif, ainsi qu'il suit :

- Ateliers sportifs, artistiques et culturels : 8,50 € le forfait annuel
- Week-end avec 1 nuitée à l'extérieur : 12,50 €
- Campofort (activité + nuitée au Fort) : 3,00 €
- SMJ Night Fever (soirée avec prévention) : 2,00 €
- Tournoi sportif : 1,00 €
- Stage initiation sportive, artistique et culturel : 10,50 €
- Journée à la mer : 3,00 €
- Repas collectif : 1,00 €

DIT que le demi-tarif sera appliqué à partir de la deuxième personne d'une même famille, pour les usagers Canavérois exclusivement.

DIT que des réductions ou gratuités pourront être accordées pour les situations difficiles.

En ce qui concerne les Chantiers Jeunes : Une réduction sera appliquée sur les séjours et les activités régulières du Service Municipal de la Jeunesse aux jeunes ayant participé aux Chantiers Jeunes. Cette réduction sera calculée de la façon suivante :

Coût de l'activité pour le jeune = Tarif - (nombre d'heures de chantier x SMIC Jeunes)

22 - SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

- REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENTS
- REGLEMENT INTERIEUR DES SEJOURS DE VACANCES ADOLESCENTS
- REGLEMENT INTERIEUR DU POINT INFORMATION JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Monsieur SALVADOR, Maire Adjoint, expose à ses collègues la nécessité d'actualiser les règlements intérieurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Adolescents, du Point Information Jeunesse ainsi que des Séjours de Vacances Adolescents définissant le mode de fonctionnement des structures.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE les règlements intérieurs tels que proposés.

23 - SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

- ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Lors de la séance du 26 juin 2008, le Président du Conseil Régional informe Monsieur le Maire, qu'il a été proposé d'attribuer une subvention pluriannuelle aux communes comprenant au moins une Zone Urbaine Sensible (Z.U.S), dans le cadre de l'animation sociale des quartiers.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.390,00€ par le Conseil Régional d'Ile de France, dans le cadre de l'animation sociale des quartiers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout autre document s'y afférent.

24 - APPROBATION DES TERMES DE L'AVENANT N°2010-01 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ADOLESCENTS N°200600231

Rapporteur : Monsieur SALVADOR, Maire-Adjoint

Une convention signée avec la Caisse d'Allocations Familiales définit les modalités de versement et les conditions d'attribution de la prestation, les modalités de règlement, tout en rappelant au gestionnaire ses différents engagements obligatoires.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes l'avenant numéro 2010-01, qui dans son article 1, modifie l'article 2 intitulé « Champ de la convention », à la convention initiale n°200600231.

PRECISE que cette modification redéfinit le champ d'intervention à travers les catégories d'accueils concernés, à savoir l'accueil de loisirs, de jeunes, de scoutisme sans hébergement, ainsi que pour les séjours d'une durée maximale de cinq nuits et six jours.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 2010-01.

25 - RESTRUCTURATION DU SECTEUR PETITE ENFANCE

- REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SECTEUR PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame SCHNEIDER, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

ADOpte le règlement de fonctionnement du secteur Petite Enfance.

26 - PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR ALIMENTER LES PARCELLES SISES :

- 2, chemin de la Croix Saint-Vincent
- 6, rue du Pont

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DECIDE de mettre à la charge du bénéficiaire du permis de construire n°094 019 09N1041 sur le terrain sis 2 chemin de la Croix Saint-Vincent, l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à son alimentation, qui s'élève à 6 314.92 € HT, dans la mesure où il est seul à en profiter puisque les terrains déjà desservis par les réseaux d'électricité sont exclus.

DECIDE de mettre à la charge du bénéficiaire du permis de construire n°094 019 09N1020 sur le terrain sis 6 rue du Pont, l'intégralité du coût des travaux d'extension du réseau électrique nécessaire à son alimentation, qui s'élève à 5 922.34 € HT, dans la mesure où il est seul à en profiter puisque les terrains déjà desservis par les réseaux d'électricité sont exclus.

DIT que ces contributions feront l'objet d'une proposition de raccordement, intégrant la partie extension hors du terrain d'assiette de l'opération par ERDF aux pétitionnaires, lorsque ceux-ci demanderont leur raccordement.

27 - INSTAURATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SITE DIT « EXTENSION DU CENTRE VILLE »

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ, Maire-Adjoint

Les études d'aménagement de l'EX-VDO permettent d'identifier un secteur stratégique constituant une liaison entre le centre-ville et les emprises à urbaniser, dénommé « extension du centre-ville » qui doit faire l'objet de réflexions et d'études complémentaires destinées à définir son développement futur, en cohérence avec l'aménagement des emprises,

Le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ par,
22 Voix POUR,

9 CONTRE : M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINÉO, Mme DANIEL,
Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER,
M. BARNAUD

APPROUVE la mise en place d'un périmètre d'étude dit « extension du centre-ville ».

PRÉCISE que cette disposition fera l'objet des mesures de publicité prescrites à l'article R.111-26 du Code de l'urbanisme.

28 - CHEMIN DE LA CROIX SAINT-VINCENT - ECHANGE FONCIER AVEC PARTEM - IMMOBILIER

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder à un échange foncier sans soulte avec PARTEM IMMOBILIER portant sur des emprise situées 2 chemin de la Croix Saint-Vincent :

- le pétitionnaire cède à la Commune 19 m² environ,
- la Commune cède au pétitionnaire 13 m² environ (les surfaces sont à établir dans un document d'arpentage).

PRÉCISE que les frais de géomètre et de notaire seront répartis pour moitié entre PARTEM IMMOBILIER et la Ville de Chennevières-sur-Marne, la clôture est à la charge du pétitionnaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents afférents à cette régularisation foncière.

29 - MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE DE RAVALEMENT D'OFFICE

Rapporteur : Monsieur DUPRÉ, Maire-Adjoint

Il est proposé de mettre en place la procédure de ravalement d'office, permettant d'obliger les propriétaires à effectuer des travaux de ravalement des immeubles.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne l'inscription de la Ville sur la liste départementale des Communes autorisées à faire procéder au ravalement des immeubles.

30- FOIRE A LA BROCANTE

•TARIFS ANNÉE 2010

Rapporteur : Monsieur JARJANETTE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

DECIDE d'organiser une foire à la brocante le 3 octobre 2010 dans le centre-ville,

ACCEPTE d'appliquer les tarifs suivants pour 2 mètres linéaires :

✓Canavérois : 18,00€

✓Extérieurs et professionnels : 30,00€

✓Gratuité pour les commerçants du secteur participant à l'animation de la journée et pour les associations Canavéroises

31- FOIRE A LA BROCANTE

•APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Rapporteur : Monsieur JARJANETTE, Maire-Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le règlement intérieur de la foire à la brocante du centre ville tel que proposé pour le bon déroulement de cette manifestation.

32- SALLE DE SPORTS

•TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

ACCEPTE de porter à 29,00€ T.T.C. de l'heure le tarif de location des salles de sports municipales.

MAINTIENNT la gratuité pour les Associations Canavéroises.

33- DÉCISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

□□□

N.B. - Le Compte-Rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.



B. HAEMMERLÉ
Maire

SEJOUR EN CLASSES TRANSPLANTEES (SEJOUR DE 12 JOURS)

- Plein tarif	350,00 €
- Tarif réduit	189,00 €
- Tarif mini	100,00 €

Une réduction de 10 % sera appliquée au 2^{ème} enfant partant et 50% au 3^{ème} enfant partant d'une même famille. Des bourses de séjour seront accordées aux familles de ressources modestes après examen de leurs revenus.

RAMASSAGE SCOLAIRE

- Tarif mensuel (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	11,50 €
- A partir du 3 ^{ème} enfant	5,75 €
- La gratuité sera appliquée à partir du 4 ^{ème} enfant d'une même famille.	

ETUDES DIRIGÉES

- Forfait par mois (à partir de 11 jours de fréquentation)	26,00 €
- Tarif unitaire jusqu'à 10 séances	2,40 €

Tarif pour enfants extérieurs

- Forfait mensuel	57,60 €
- Tarif unitaire	4,90 €

GARDERIES MUNICIPALES

- Matin – Tarif journalier – maternelle et primaire	2,35 €
- Soir - Tarif journalier - maternelle	3,25 €
- Soir – Tarif journalier – élève élémentaire canavérois	1,10 €

Enfants extérieurs

- Matin (maternelle et primaire)	4,80 €
- Soir (maternelle)	6,90 €
- Post étude par séance	2,20 €

A.L.S.H. (Centres de loisirs)

- Tarif journalier	1 ^{ère} tranche	2,70 €
	2 ^{ème} tranche	3,10 €
	3 ^{ème} tranche	3,70 €
	4 ^{ème} tranche	4,50 €
- Tarif à la ½ journée	1 ^{ère} tranche	1,35 €
	2 ^{ème} tranche	1,55 €
	3 ^{ème} tranche	1,85 €
	4 ^{ème} tranche	2,20 €
- Enfants extérieurs	Journée complète	5,30 €
	1/2 Journée	2,65 €

SEJOURS D'ETE : 45% du coût du séjour par enfant, arrondi à l'Euro supérieur.

Extérieurs : sous réserve de capacité d'accueil